

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2023

OncoPaca-Corse

Vendredi 23 juin 2023 de 09h30 à 10h15 – Aix-en-Provence

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	2
RAPPORT MORAL	4
RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES.....	5
COTISATION DES MEMBRES	5
QUESTIONS DIVERSES.....	6

Membres présents ou représentés :

→ **Collège des Etablissements de santé privés autorisés au traitement du cancer :**

Hôpital Privé A. Tzanck Mougins Sophia-Antipolis (Mme C. DAO, Mme L. RUGGERI, M. E. LEROY), **Hôpital Privé Clairval** (Mme C. OHANA, Dr C. FOA), **Clinique du Parc Impérial** (Mme A. FOURNET FAYARD), **Clinique de Vitrolles** (Mme M. GRECA), **Clinique Vignoli** (Mme N. JOHERA-HUSSON), **GCS Clinique Jeanne d'Arc** (M. M. FABRE)

→ **Collège des établissements de santé publics (hors CHU) autorisés au traitement du cancer et Hôpitaux d'instruction des Armées :**

Centre Hospitalier de Bastia (Dr T. DARNAUD)

→ **Collège des établissements ESPIC (hors CLCC) autorisés au traitement du cancer :**

Hôpital Européen (Mme C. BOULMIER), **Institut Sainte Catherine** (Dr D. SERIN), **Hôpital Saint Joseph** (Dr H. PERRIER)

→ **Collège des CHU de MARSEILLE et de NICE :**

CHU Marseille (M. N. ANDREOTTI, Pr S SALAS), **CHU de Nice** (M. V POGGI)

→ **Collège des CLCC de MARSEILLE et de NICE :**

CLCC Institut Paoli Calmette (Dr J. CAMERLO)

→ **Collège des établissements de santé participant au diagnostic, à la prise en charge oncologique (établissements associés) et/ou en soins de support, ainsi qu'aux soins de suite :**

Clinique Angelus (Mme L. AGAZZI, Mme A. DELUCIE, Mme N. LUBRANO, M. P. PORTIGLIATTI, Mme A. SIMON)

→ **Collège d'hématologie et oncologie pédiatrique**

Excusé :

RHéOP (Dr F. SICARDI)

→ **Collège des structures régionales de coordination et/ou d'organisation des soins (hors oncopédiatrie)**

Excusé :

URPS Pédicure Podologue (Dr C. RAFSTEDT-MESLET)

→ **Collège des structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité**

ILHUP (Mme M. LEROY)

→ **Collège des associations d'usagers et des patients, dont l'objet concerne la lutte contre le cancer**

Ligue contre le cancer 06 (Mme AS. AZUAR)

Présence de 30 membres représentant 8 collèges sur 10. L'Assemblée Générale (AG) peut donc débiter.

A noter également la présence de :

- **Secrétaire adjoint du Bureau** Dr JL. WENDLING

- **Coordination du DSRC :** Mme AL. ANGOSTO, M. X. BARBAUD, Mme H. BOUIDA, Mme O. DUDAY, Mme M. MOYA, Dr M. PIBAROT – Mme L. PROUTEAU, Dr J. OZUN – Mme K. REPNAU, Mme I. REY-CORREARD, Mme T. RUELLE, M. R. SEPTIDI-LENFANT, Mme N. VIEILLARD.

Excusée : Mme A. BOGUSZ

- **Expert-comptable de l'Association :** M. JP. MAJOREL (Cabinet SARIC)

- **Commissaire aux comptes :** M. LR CHAMOULEAU (Cabinet SYREC)

- **Membres de 3C :** Mme M. MALISANI (3C15), Mme C. RIPOLL et Mme A. SARTOR (3C18), Mme S. ROLLIN (3C07), Pr J. SANTINI (3C05).

Ouverture de la séance à 9h30.

Par application de l'article 12 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, elles sont adoptées à la majorité simple des voix dont disposent les Collèges présents ou représentés.

RAPPORT MORAL

Le rapport du Président, le Dr Camerlo, est présenté :

“Chers membres du DSRC OncoPaca-Corse,

Bienvenue à tous. Cette journée commence avec l'Assemblée Générale ordinaire annuelle, de 9h30 à 10h15, suivie d'une pause puis du colloque régional dont le thème est « Les dispositions transversales qualité en cancérologie » qui reviendra sur l'accompagnement du DSRC de 10h30 à 12h30.

En premier lieu, je souhaite souligner que le DSRC s'ouvre aux structures de coordination de ville avec la validation de nouveaux collèges, acté en assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2023. Ces nouveaux statuts du DSRC ont été validés.

Actuellement le DSRC comprend 118 membres dont 85 autorisés.

La stratégie décennale de lutte contre le cancer annoncé en 2021 par le président de la République qui a été déclinée en feuille de route correspondante par l'ARS Paca et l'ARS Corse a sollicité la mise en place de nombreux groupes thématiques, environ une quinzaine avec plusieurs centaines de participants, mais également l'implication des 18 3C et de l'équipe de coordination du DSRC.

Les établissements de santé autorisés mais aussi les établissements associés et les structures de ville sont impliqués largement pour la mise en action des réformes d'autorisation d'activités du traitement du cancer. Le DSRC est là aussi pour vous accompagner, notamment dans les actions transversales que nous allons évoquer tout à l'heure lors du colloque.

Le DSRC intervient aussi en amont avec une relecture des projets INCa : référentiels 3C, etc... Travail effectué par le Dr Michèle PIBAROT, médecin directeur et le Dr Julien OZUN, pharmacien de formation et coordinateur médical.

Sur les liens avec les structures de proximité, participation active des CPTS DAC MSP aux sollicitations du DSRC dans sa mission d'animation et d'échange entre les acteurs, grâce à l'intervention active d'Aude BOGUSZ. Aude intervient aussi dans les travaux en lien avec les soins palliatifs en collaboration avec le Professeur Sébastien SALAS, membre du bureau.

Concernant le projet DCC : avancement avec la mise en place d'AZUREZO pour la région PACA et e-salut pour la Corse, les travaux sont menés au sein du DSRC par Xavier BARBAUD et Tiphaine RUELLE. Le club utilisateur a été mis en place et une expérimentation est en cours avec le CH de Gap et le 3C2.

Sur l'activité et l'évaluation des RCP, l'équipe a été renforcée par l'arrivée d'Hanna BOUIDA.

La formation se développe avec 3 formations organisées par Milena MOYA qui est arrivée en octobre au sein du réseau avec différentes propositions en webinaire ou en présentiel et en replay quand cela sera possible.

Concernant la promotion de la recherche clinique et l'innovation, Nadège VIEILLARD accompagnée désormais d'Anne-Flore CUVILLIER a organisé la première réunion associant industriels et représentants de la recherche clinique des établissements. Par ailleurs, à noter l'existence et la mise à jour régulière du répertoire régional des essais cliniques en cancérologie.

Concernant les soins de support, qui est un gros volet de la stratégie décennale, animé par Isabelle REY-CORREARD et de Romain SEPTIDI-LENFANT. Cette équipe a notamment animé un projet sur l'expérience patient et l'Education Thérapeutique des Patients.

Des outils d'aide au repérage des séquelles ont été créés. D'autres outils ont également été élaborés, entre autres des fiches d'information sur Cancer & santé sexuelle, pour les professionnels mais aussi pour les patients. Ces travaux ont reçu le prix du Congrès National des Réseaux de Cancérologie 2022 à Bordeaux.

La gestion des réseaux sociaux est assurée par Anna-Louise ANGOSTO, notre chargée de communication digitale, qui par ailleurs prépare notre futur site internet, actuellement en refonte.

Concernant les événements, 2022 a été l'année du premier Forum de Cancérologie OncoPaca-Corse, qui a réuni près de 200 participants. L'aspect événementiel de ce Forum repose sur Karine REPNAU avec le support de toute l'équipe.

En 2023 aura lieu le deuxième Forum de Cancérologie, qui se tiendra le 19 octobre toujours au domaine de la Galinière. Le thème « Un avenir collaboratif renforcé en cancérologie » traitera en particulier de la coordination avec les structures de proximité.

Pour épauler tous ces projets, début 2023 Léa PROUTEAU a rejoint l'équipe en tant qu'assistante projets et a participé à l'élaboration active du rapport d'activité 2022 que vous pourrez consulter.

L'équipe est désormais au complet, ce fut la priorité RH 2022, entre autres, pour Oriane DUDAY, notre responsable administrative.

Pour 2023 et 2024, de nombreuses actions sont prévues. Le plan d'action est consultable sur notre site internet.

Merci donc à tous les participants aux groupes de travail, ensemble des professionnels de santé et administratifs, établissements privés, public et les 3C.

Je laisse désormais la parole à notre expert-comptable Monsieur Jean-Philippe MAJOREL pour la présentation des comptes 2022 d'OncoPaca-Corse ainsi qu'à Monsieur Luc-René CHAMOULEAU pour la présentation du rapport du commissaire aux comptes que le conseil d'administration a arrêté.

Merci de votre attention."

RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES

→ Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour approbation :

Lecture du rapport financier du Trésorier (M J.P. MAJOREL) et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2023.

L'exercice fait ressortir un bénéfice comptable de 15 076 €, qui se décompose comme suit :

- Résultat Propre de l'association : excédent de 15076 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : 0 €

Par ailleurs, les fonds dédiés, qui matérialisent les soldes excédentaires de budgets ARS au 31 décembre 2022, s'élèvent à 374821 euros. Ces soldes sont explicités de manière détaillée dans l'annexe des comptes 2022 et se présentent synthétiquement comme suit :

- Fonds dédié ARS Budget FIR PACA CPOM 2021-2023 : 232 869 €
- Fonds dédié ARS Budget MIG PACA CPOM 2021-2023 : 141 952 €

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante : l'excédent de 15 076 € au compte « Fonds associatifs sans droit de reprise ». Ainsi le solde du compte « Fonds associatifs sans droit de reprise » se trouverait porté de 486 515 € à 501 591 € après affectation du résultat 2022.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres de l'assemblée générale.

→ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes (M. LR CHAMOULEAU)

Après lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes et certification des comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels qui lui ont été présentés et l'affectation du résultat.

→ Quitus aux administrateurs et à la présidence - Pouvoirs à donner en vue des formalités

L'Assemblée donne quitus au Président pour sa gestion, et donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, afin d'accomplir toute formalité légale, et notamment de déposer les comptes annuels en Préfecture pour publication au Journal Officiel.

COTISATION DES MEMBRES

Cotisation annuelle 2023

Le Président informe l'AG de la proposition du CA : montant inchangé de la cotisation annuelle précédente. Pour Rappel :

- Cotisation de 1250€ pour les établissements disposant d'au moins une autorisation pour le traitement du cancer
- Cotisation de 400 € pour les structures ne disposant pas d'autorisation pour le traitement du cancer

Concernant la modification des collèges dans les Statuts du 17 mars 2023, il est proposé par le Conseil d'Administration de fixer les montants suivants pour les cotisations de 2023 :

- Cotisation de 200 € pour le Collège des structures de soins de et/ou de coordination des soins de proximité

- Une cotisation de 50 € pour le collège des associations d'usagers et de patients dont l'objet concerne la lutte contre le cancer

L'Assemblée Générale valide cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 10h00

Le Président,
Docteur Jacques CAMERLO



Le Premier Vice-président et Trésorier,
Docteur Daniel SERIN

